

## Coop' ta zone

Intitulé : L'évolution franche des zones d'activité ne se feront efficacement qu'en créant les conditions de dialogue en interne et en externe. Mais comment y parvenir ? Avec qui ? Sur quelle base ?

### Objectifs :

- Mieux impliquer les entreprises dans l'évolution des zones d'activité
- Créer les bases du dialogue entre zones d'activité, entre EPCI et autres
- Outiller les mutations du foncier économique

### Thématiques abordées :

- Gouvernance / Groupement d'entreprises
- Mobilité
- Energie
- Optimisation foncière / Règlementation

## Pourquoi ce sujet est-il important ?

*Les préoccupations de recyclage du foncier existant avec le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et la prise de conscience du changement climatique rebattent les cartes de fonctionnement du foncier économique. C'est particulièrement vrai pour le développement et de la gestion des zones d'activités. Une thématique longtemps objet de concurrence entre territoire, entre attrait de la fiscalité, la promesse d'emplois et d'activités pour les communes et intercommunalités.*

## Comment y répondre ?

*Par quels leviers les entreprises, les communes et intercommunalités ainsi que les institutions peuvent faire face à ces défis ?*

## Par quoi commencer ?

### 1. Les défis pour le foncier économique

- Optimisation foncière
- Parcours résidentiel des entreprises
- Mobilité
- Ecologie industrielle et territoriale
- Biodiversité
- Financements des investissements

### 2. Quels leviers d'actions à mettre en place

Une bonne communication est l'enjeu essentiel pour une bonne compréhension des besoins de chacun. Cela permet ainsi de répondre de manière efficace aux problématiques rencontrées tout en conjuguant les particularités de chacun.

L'écosystème doit :

1. Travailler avec les entreprises
2. Mobiliser les nouveaux leviers du bloc communal et intercommunal
3. Se parler entre voisins et avec les autres institutions

- ➔ Augmenter la capacité d'action au profit des usagers actuels et futurs de la zone d'activités.

### Leviers « entreprise » :

- Vers les entreprises
  - Mettre en place / renforcer le GIE
  - Travailler la communication avec les dirigeants
  - Réfléchir au besoin d'un guichet unique de communication
  - Mettre en place un comité partenarial avec des référents :
    - Dirigeants
    - Mobilité, aménagement
    - Écologie industrielle, ENR, biodiversité
    - Communication, services aux salariés
- Vers les salariés
  - Réfléchir à une plateforme de communication
  - Développer une fête de la zone, des afterworks...

### Leviers « bloc communal/intercommunal »

- Nouvelles recettes pour financer investissements et services
  - Taxe d'aménagement,
  - Versement mobilité
- Nouveaux leviers d'aménagement
  - Les zones de préemption pour pouvoir agir sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
  - Taxe sur le foncier non bâti

### Leviers « entre voisins et avec les institutions »

- Mobilité : pour développer transport en commun, piste cyclable, navettes...
  - Echanger avec l'Eurométropole, et la région, la CeA et notamment via le bassin de mobilité et les SPL associés
  - Créer un comité des partenaires de l'autorité organisatrice des mobilités (AOM)
- Écologie industrielle, énergies renouvelables
  - Développer une réponse commune à des appels à projet
  - Echanger avec la région, l'Eurométropole, avec les partenaires privés ...

### 3. Exemple des collaborations mobilité et à quelle échelle :

- Moyens financiers
  - Taxes d'aménagement et autres taxes → intercommunalité
  - Versement mobilité → entreprises
- Documents cadre
  - Plan de mobilité simplifié → intercommunalité
- Lieux d'échanges, de gouvernance
  - Comité partenarial de la zone → entreprises
  - Comité des partenaires de l'AOM → institutions et voisins
  - Bassin de mobilité → institutions et voisins
  - Discussion avec l'Eurométropole/EPCI → institutions et voisins
  - SPL avec la région → institutions et voisins

## Points de vigilance

Sans communication, les projets de coopération ne pourront surement pas aboutir aux résultats escomptés ce qui peut provoquer un désintérêt des membres jusqu'à un désistement de leur part dans l'organisation. Les institutions locales doivent permettre aux acteurs du territoire de créer et maintenir ces relations de collaboration et de confiance.